

DECRET N° 82-46 du 3 Février 1982

Portant nomination du Camarade
SOUROKOU Léonard en qualité de
Directeur du Centre National des
Oeuvres Universitaires.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du
Cabinet du Président de la République et la structure des Minis-
tères, notamment son article 15 ;

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 27 Janvier 1982,

DECRETE :

Article 1^{er} .- Le Camarade SOUROKOU Léonard est nommé Directeur
du Centre National des Oeuvres Universitaires (CENOU).

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions
antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date
de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué
partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 3 Février 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances



Isidore AMOUSSOU

Le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique,



Armand MONTEIRO

Ampliations : PR 8 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PG/PPC 2 SGG 4 MF-
MESRS 8 AUTRES MINISTRES 20 DPE-DLC-INCAE 6 IGE ET SES SECTIONS 4
DCCT-ONEPI-GDE.CHANC. 3 DB-DCF-DSDV-TRESOR-DI 20 DPE au MTAS 2
BCP 1 UNB-FAS JEP-INS JA-BN-DAN 10 INTERESSE 1 JORPB 1.